

Bureau du registraire

A - IDENTIFICATION

		Code permanent UQAT ou date naissance (année/mois/jour)	
Nom de famille à la naissance :		Prénom :	

B - ADRESSE PERMANENTE

Numéro civique		Rue		Appartement	
Municipalité		Province - Pays		Code postal	
Téléphone – Domicile/Travail		Cellulaire			

C - IDENTIFICATION DES PROGRAMMES (complétés ou non) QUI COMPOSENT LE CHEMINEMENT PROPOSÉ

Nom des programmes (Certificats de 1 ^{er} cycle, mineures ou autres cours)	Nom de l'institution*	Nombre de crédits réussis	Date d'obtention du diplôme (Prévu ou complété) AAAA-MM-JJ
1-			
2-			
3-			

Signature de l'étudiant-e : _____ Date (AAAA-MM-JJ): _____

* Vous devez demander au registraire de chaque institution concernée de transmettre un relevé de note officiel et copie du diplôme obtenu et les documents ayant servi à l'obtention des équivalences, s'il y a lieu, au registraire de l'UQAT.

IMPORTANT

Tout étudiant postulant le grade de bachelier doit faire la preuve qu'il satisfait aux exigences de la politique sur la maîtrise du français pour l'obtention du grade.

Veillez remettre le formulaire à la technicienne du module concerné par votre cheminement, au plus tard au début du 2^e certificat :

- Sciences de la gestion – Technicienne.module-gestion@uqat.ca – Bureau A-406 – 819-762-0971 poste 2279
- Sciences de la santé – Technicienne.module-ScSante@uqat.ca – Bureau D-407.6 – 819-762-0971 poste 2214
- Création nouveaux médias – Technicienne.cnm@uqat.ca – Bureau D-313.1 – 819-762-0971 poste 2110
- École d'études autochtones – Technicienne.eea@uqat.ca – Bureau V-D – 819-762-0971 poste 6534
- Sciences de l'éducation – Technicienne.education@uqat.ca – Bureau A-310 – 819-762-0971 poste 2230
- Sciences développement humain et social – Technicienne.dhs@uqat.ca – Bureau C-528 – 819-762-0971 poste 2340
- École de génie – Technicienne.genie@uqat.ca – Bureau D-524 – 819-762-0971 poste 2562

Il est possible d'obtenir un baccalauréat par cumul de certificats selon des conditions spécifiques :

- Tout cheminement de baccalauréat par cumul de certificats doit faire l'objet d'une approbation par la direction du module.
- L'étudiant doit aviser sa direction de module de son intention de postuler à un grade de bachelier par cumul avant d'entreprendre le deuxième certificat.
- La valeur minimale de crédits distincts que doit comporter le cumul de certificats ou de mineure ou d'un ensemble de cours est de 90 crédits. Sur les 90 crédits nécessaires, l'étudiant doit avoir réussi un minimum de **60 crédits dans un même champ disciplinaire**.
- Aux fins du calcul de cette valeur, les crédits attachés à un cours ou obtenus par reconnaissance des acquis ne peuvent être utilisés qu'une seule fois.
- Au moins une composante du cumul doit provenir de l'UQAT. Le choix de cours doit inclure au moins un cours d'intégration ou de synthèse d'au moins trois crédits (projet, stage, séminaire ou autre).
 - En sciences de la gestion, au moins un des certificats (administration ou sciences comptables) doit avoir été émis par l'UQAT.
 - Le cours synthèse exigé en gestion est ADM5102 – Stratégie et études de cas en gestion doit être suivi à l'UQAT.
- Lorsqu'un certificat ou une mineure a déjà servi pour l'obtention d'un grade par cumul, il ne peut servir de nouveau pour l'obtention d'un deuxième grade par cumul.
- L'étudiant a un **maximum de 15 ans** à partir du premier cours du premier certificat pour compléter un baccalauréat par cumul de certificats.

Le candidat doit déposer une demande d'admission pour chacun des certificats ainsi que pour les crédits supplémentaires (0014).

L'étudiant peut, à certaines conditions, obtenir le grade de bachelier, mais toute combinaison de certificats ou de mineures ne conduit pas automatiquement à ce grade. Le grade de 1^{er} cycle octroyé au terme d'un cumul est l'un des cinq suivants :

- Bachelière ou bachelier en administration des affaires par cumul (autochtones) B.A.A. (7685)
- Bachelière ou bachelier ès arts, par cumul de certificats (études autochtones) B.A. (7686)
- Bachelière ou bachelier ès arts, B.A. (7995)
- Bachelière ou bachelier ès sciences, B.Sc. (7996)
- Bachelière ou bachelier ès sciences appliquées, B.Sc.A. (7997)
- Bachelière ou bachelier en administration des affaires, B.A.A. (7999)

Les dispositions régissant l'émission d'un baccalauréat par cumul sont énoncées dans le Règlement 3 – Les études de premier cycle.